

Fiches pratiques
Sécurité – Compétences
Opérations de sortie de l'eau d'un bateau

BOAT VALLEY

F.POTHIN – octobre 2024 – V1



Cofinancé par
l'Union européenne

FSE+



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDETS Côte d'Or

REGION
BOURCOGNE
FRANCHE
COMTE

Lauréat Appel à Projets Initiatives
Territoriales Innovantes



Sortir un bateau de l'eau, première étape de la maintenance de la coque



Préambule

La maintenance de la coque de bateaux commence par l'opération de sortie de l'eau et se termine par le calage à sec.

Les opérations de levage et de manutentions requièrent : habilitations, qualifications et compétences

Chaque entreprise dispose de ses équipements, matériels et techniques.

Les salariés travaillent dans le cadre du respect du code du travail, des dispositions mises en place par chaque entreprise en matière de sécurité et conditions de travail.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels de chaque entreprise permet de progresser et de s'améliorer.

Ce document vise à rappeler les dispositions obligatoires à mettre en œuvre pour préserver les salariés en fonction des différentes techniques.

Un travail supplémentaire pourra être engagé pour améliorer les conditions de travail sur chaque poste de travail.



Travailler sur un bateau avec des EPI obligatoires





Déplacer les bateaux sur l'eau



◆ Compétences, habilitations, qualifications

Savoir nager

Homme de pont : matelot+sécurité

Permis bateau plaisance, et grande plaisance (bateau >20m)

Gestes et postures

Travail en hauteur

Savoir lutter contre les pollutions d'hydrocarbures

◆EPI : gilet de sauvetage et les autres équipements de sécurité...



Préparer le bateau à la sortie de l'eau

- ◆ si immersion, se référer à la compétence de scaphandrier

Mention B Classe 0



Sortie de l'eau : remorque hydraulique

Pour l'opérateur qui reste sur le bateau

- ◆ Compétences, habilitations, qualifications
- Savoir nager
- Travail en hauteur
- Savoir lutter contre les pollutions d'hydrocarbures



- ◆ EPI : gilet de sauvetage et les autres équipements de sécurité...

Pour l'opérateur sur le tracteur :

- ◆ Autorisation de conduite de l'engin et des fonctions de la remorque



Sortie de l'eau : grue + élingues



- ◆ Compétences, habilitations, qualifications
 - CACES grue R483
 - Chef de manœuvre élingueur
 - Ou Elingueur
 - Travail en hauteur
 - Savoir lutter contre les pollutions d'hydrocarbures
 - ◆ EPI : Casques, gants, et les autres équipements de sécurité...
- Vérification périodique tous les ans :**
La grue doit être vérifiée par un contrôleur technique habilité
Ainsi que les élingues, palonniers, chaînes...

Mettre en place un périmètre de sécurité
Durant la manutention aucune personne
même salariée ne doit être dans le
périmètre de la possible chute du bateau



Sortie de l'eau : portique motorisé

Pour l'opérateur qui à déplacer le bateau

- ◆ EPI : gilet de sauvetage et les autres équipements de sécurité...
- ◆ Compétences, habilitations, qualifications

Savoir nager

Travail en hauteur

Savoir lutter contre les pollutions d'hydrocarbures

Pour l'opérateur de la grue :

- ◆ Autorisation de conduite de l'engin

Vérification périodique du matériel tous les ans :

Le portique doit être vérifiée par un contrôleur technique habilité, ainsi que les élingues, câbles, chaines...



Déplacements : remorque ou travel lift (portique motorisé)

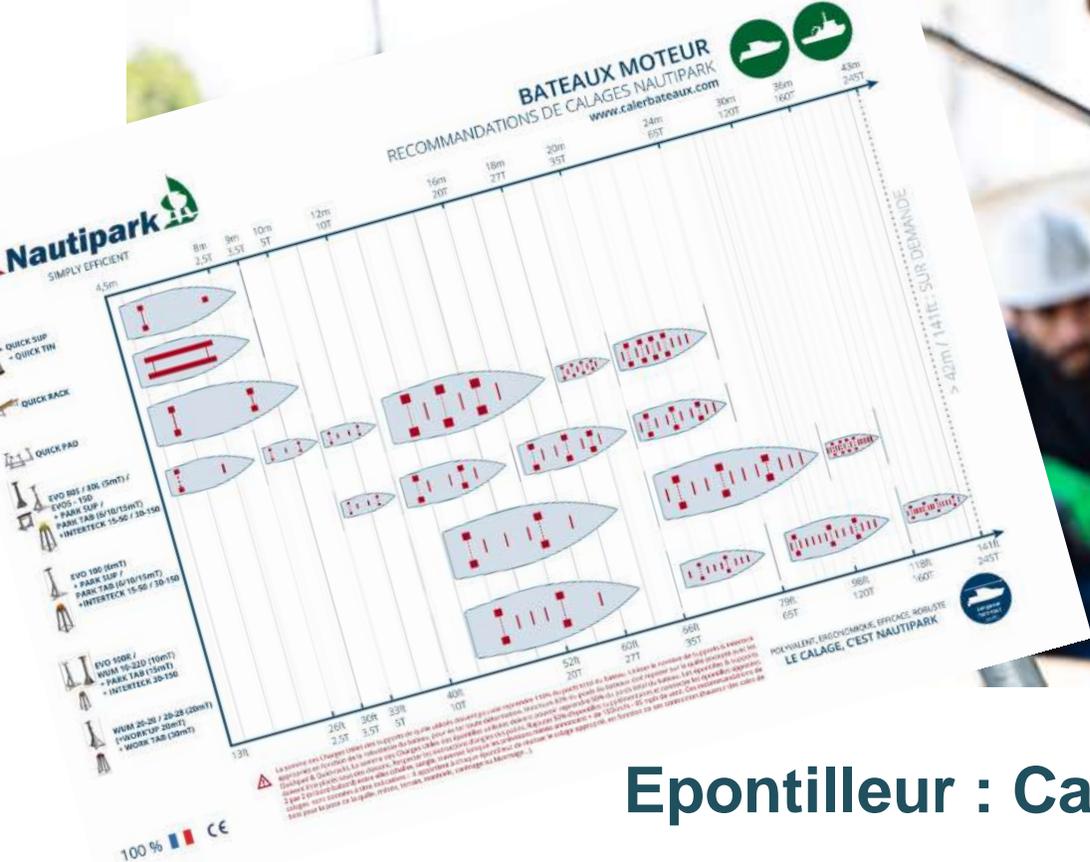
Pour le conducteur

- ◆ Compétences, habilitations, qualifications

Autorisation de conduite

- ◆ EPI : gilet visuel, casque, ...

Depuis 2015, la législation a changé. Toute personne titulaire du permis B, même si elle ne fait pas partie d'une entreprise agricole ou forestière, peut conduire un engin agricole, même avec une remorque. Il y a cependant une limite de vitesse fixée à 40 km/h maximum. Le tracteur agricole peut comprendre une remorque et il n'y a pas de limite de PTAC (poids total en charge autorisé). Cette exigence s'applique pour la conduite sur et hors la voie publique. Il n'est plus donc nécessaire d'être titulaire d'un permis poids lourds (C) pour conduire les engins agricoles de plus de 3,5 t.



Epontilleur : Calage à sec, une compétence à reconnaître

- ◆ Sur Bers ou épontilles réglables normées
- ◆ La somme des Charges Utiles des supports de quille utilisés doivent pouvoir reprendre 110% du poids total du bateau. Utiliser le nombre de supports & Interteck appropriés en fonction de la robustesse du bateau, pour éviter toute déformation.
- ◆ Minimum 80% du poids du bateaux doit reposer sur la quille (excepté avec les Quickpad & Quickrack).
- ◆ La somme des Charges Utiles des épontilles utilisées doivent pouvoir

reprendre 50% du poids total du bateau. Les épontilles & supports

- ◆ doivent être placés sous des cloisons. Respecter les instructions d'angles des patins. Rajouter 50% d'epontilles supplémentaires et connecter les épontilles opposées 2 par 2 (tribord-babord) entre elles (chaîne, sangle, traverse) lorsque les prévisions météo annoncent + de 150km/h - 95 mph de vent. Ces recommandations de calages sont données à titre indicatives :
- ◆ Il appartient à chaque épontilleur de réaliser le calage approprié, en fonction de ses contraintes (hauteur des cales de bois pour la pose de la quille, météo, terrain, matériels, carénage ou hivernage...).

A intégrer :



- ◆ Epontilleur : une compétence à faire reconnaître
- ◆ Respecter les réglementations en matière de Sécurité est essentiel pour l'avenir de la filière.
- ◆ EPI porté et à bon escient
- ◆ Habilitations, qualifications et compétences obligatoires en fonctions des opérations
- ◆ Du matériel et des équipements aux normes et révisés périodiquement
- ◆ Conditions de travail : interdire le port de charge >25kgs, les postures accroupies, à genoux, en torsion bras en l'air doivent être inférieures à **2H/semaine**. Interdire le travail par forte chaleur ou par températures négatives.

Accord du 20 décembre 2011 relatif à la prévention de la pénibilité et à l'amélioration des conditions de travail

INRS Documents pour le Médecin du Travail N° 107 3e trimestre 2006



Boat Valley
La marque du GIE Green Cut
9 Av Gare d'Eau
Port de plaisance
21170 Saint-Jean-de-Losne



07 64 07 71 15



contact@boatvalley.fr